

Courrier arrivé le : 20/8/15  
N° : 867

*Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Formation professionnelle  
et du Dialogue social*

*Le Ministre de la Ville,  
de la Jeunesse et des Sports*

Paris, le **18 AOUT 2015**

Monsieur le Commissaire général,

L'existence de discriminations fragilise la cohésion de la société française et remet en cause l'idéal méritocratique qui doit être au cœur de la République. Elle est également source d'inefficacité économique. Malgré les travaux et actions engagés contre les discriminations, le phénomène persiste et demeure -dans le cas de la France- insuffisamment renseigné.

Le 19 mai 2015, dans le prolongement de la présentation des travaux du groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations en entreprise, le Gouvernement a adopté un plan de lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi. Les mesures prises sont structurées autour de quatre axes : la lutte contre les discriminations à l'embauche, la lutte contre les discriminations dans l'emploi, la valorisation des bonnes pratiques et la sensibilisation et l'information des acteurs et du grand public à ces questions.

Dans le cadre de ce quatrième axe, le Gouvernement a décidé de confier à France Stratégie la mission d'évaluer le coût économique des discriminations.

D'un point de vue économique, les discriminations se traduisent par un manque à gagner, tant pour les victimes que pour l'ensemble de la société. Elles représentent également une perte de productivité pour les secteurs et les entreprises qui les pratiquent. Elles entraînent enfin des dépenses supplémentaires pour les pouvoirs publics, les entreprises et les individus. Votre étude prendra en compte l'ensemble de ces dimensions pour évaluer les gains économiques que la société peut attendre d'une lutte efficace contre les discriminations –lutte qui reste avant tout, encore une fois, un impératif politique et de justice sociale.

Dans cette perspective, vous étudierez l'évolution des discriminations en France depuis 25 ans et leurs conséquences économiques. Vous vous concentrerez sur l'effet des discriminations à l'œuvre sur le marché du travail, à l'embauche et en cours de carrière, en différenciant cette analyse en fonction des secteurs et de la taille des entreprises. Vous étudierez les coûts associés, au niveau d'une entreprise comme en termes de coût économique global pour le pays, aux principaux motifs de discriminations reconnus par notre législation depuis la loi du 21 février 2014. Vous éclairerez votre analyse d'éléments de comparaison internationale.

.../...

**Monsieur Jean PISANI-FERRY**  
Commissaire général  
France Stratégie  
18 rue de Martignac  
75007 PARIS

Pour réaliser cette étude, vous procéderez à des auditions d'experts, de responsables associatifs, de chercheurs et d'acteurs publics. Vous pourrez en particulier vous appuyer sur l'Inspection générale des affaires sociales, l'Inspection générale des finances, la direction générale du Trésor, l'Institut national de la statistique et des études économiques, les services statistiques ministériels et les réseaux internationaux des conseillers sociaux et économiques qui vous communiqueront les éléments d'information et les études dont ils disposent.

Vous nous rendrez compte de l'avancée de vos travaux en mars 2016 et me présenterez les résultats de cette étude en juin 2016.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire général, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



**François REBSAMEN**



**Patrick KANNER**